



Le 2000

Volume 30, no 5, février 2004

Journal provincial

**En route... vers la
permanence !**



www.scfp2000.qc.ca

Votre source d'information syndicale

Table des matières

3 Mot du président et du secrétaire général

4-5 Dossiers

6 Les comités

7 à 10 En route vers...

11 Je protège mes droits

12 Les comités

13-14 Les régions

15 Opinion du lecteur

16 Le monde du travail



Temporaire ? Non, permanent !

Le 4 février dernier, la première vague de nouveaux permanents est enfin arrivée. Plus de 300 temporaires verront leur statut à l'intérieur de cette entreprise modifié pour une dernière fois d'ici la fin de leur carrière à Hydro. La négociation qui s'est terminée au printemps 2003 trouve maintenant tout son sens. Comme le disait un certain capitaine, les sceptiques ont été confondus. Nous avons réussi un exploit sans précédent dans l'histoire de la section locale 2000. Le Comité exécutif provincial tient à féliciter toutes celles et tous ceux qui ont obtenu un nouvel emploi. Quant aux au-

tres, ne perdez pas espoir. Ce n'est qu'un début, continuons

Pour les autres justement, au moment d'écrire ces lignes, nous débutons une tournée d'assemblées générales visant particulièrement les temporaires. Ces derniers auront à se prononcer sur un projet d'assurance salaire longue durée. Ce projet, débuté il y a plus de 18 mois, trouvera sa conclusion sous peu. Nous vous attendons en grand nombre.

Claude Arseneault
Président

Guy Poirier
Secrétaire général

Le 2000 est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 5 775 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Président : **Claude Arseneault**

Secrétaire général : **Guy Poirier**

Responsable de l'information :
Serge Lachance

Montage et traitement de texte :
Carole Malboeuf

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au : Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ, 1010, rue de Liège Est, 2e étage, Montréal Qc H2P 1L2

Tél.: (514) 381-2000

Courriel :
bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Infographie et impression :
Atelier Québécois Offset inc.

DÉPÔT LÉGAL :
Bibliothèque nationale du Québec

Numéro de convention : 40005710

Un espace vous sera réservé

Vous avez un sujet et désirez être publié, la rubrique « **opinion du lecteur** » est pour vous. C'est simple, envoyez-nous votre texte par courriel à information@scfp2000.qc.ca

Votre texte doit comporter un maximum de 750 mots, être signé et contenir vos coordonnées.

Ce mois-ci, Sylvie Fortier de la région Richelieu, s'intéresse à Accenture et l'impartition d'Hydro.

Mot du président, Claude Arseneault et du secrétaire général, Guy Poirier

NON à la centrale du Suroît.

Les membres du Comité exécutif provincial se sont penchés sur le controversé projet de la centrale thermique Le Suroît et se prononcent contre sa construction.

La première raison, c'est que la direction n'a pas fait la démonstration, hors de tout doute, de sa nécessité. En fait, la perception générale c'est qu'Hydro a décidé de se mettre à la distribution de sapins. C'est un autre geste qui fait qu'en six ans, depuis la crise du verglas, la direction a perdu tout le capital de confiance qu'avait la population envers l'entreprise. Un sondage récemment publié dans le journal La Presse était éloquent à cet effet. Alors, quand il faut vraiment construire, la crédibilité n'est plus au rendez-vous et un tollé et des protestations s'ensuivent avec les retards qui y sont associés !

Nous y voyons plutôt une machination gouvernementale à laquelle Hydro est obligée de se soumettre, comme ces hausses de tarifs farfelues commandées par le ministre Hamad.

Quelles seraient donc les motivations derrière cette décision ? Est-ce que le projet de centrale PRIVÉE au gaz à Bécancour deviendrait plus acceptable si celle d'Hydro voyait le jour ? Serait-ce une bonne façon de faire plus de place au privé dans la production d'électricité ? Ou encore avoir plus d'énergie pour en exporter ? En échanger davantage considérant la part du bénéfice que cela rapporte justifiant toute cette mascarade ?

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas le fait que le gouvernement laisse sous-entendre que cette centrale pourrait appartenir à des intérêts privés (GE) qui nous a fait prendre cette orientation.

Parmi les autres raisons, il y a bien sûr les considérations environnementales. En effet, pour le Québec il n'y a pas de meilleure façon de respecter l'engagement en faveur du protocole de Kyoto en matière de réduction des gaz à effet de serre que de ne pas la construire. Le fait que le Québec est un des

états qui a le moins contribué aux émissions de ces gaz ne permet pas, ni ne justifie qu'on puisse en émettre davantage ! Le gouvernement ne doit pas privilégier les retombées économiques, il doit se concentrer sur les effets négatifs que ces gaz peuvent avoir sur la santé de la population.

En ce qui a trait aux retombées économiques, c'est plutôt les économies d'énergie qui devraient être visées. Certaines études démontrent que plus d'emplois seraient créés par celles-ci que par la construction de centrales. En plus, les mégawatts sauvés par les mesures d'économie d'énergie, aussi appelés *negawatts*, coûtent moins cher à produire. L'effet le plus intéressant serait sur la facture des clients et sur sa satisfaction envers l'entreprise.

C'est aussi le gouvernement qui doit porter l'odieux du timide programme mis de l'avant par Hydro-Québec en 2003, car ce programme a été accepté par la Régie de l'énergie et respecte les orientations gouvernementales. Ce n'est certainement pas le budget de l'Agence d'efficacité énergétique qui va faire la différence ! Tout au plus capable de payer une douzaine de tubes de calfeutrant (oui, c'est une blague !), le mandat de cette agence devrait sans doute être revu.

Nous demandons donc au gouvernement, de mettre sur pied un véritable programme d'économie d'énergie ou d'introduire un contexte législatif susceptible d'obliger les distributeurs de toute forme d'énergie, à le faire.

Les membres du Comité exécutif provincial affirment haut et fort leur parti pris pour les citoyens du Québec et par le fait même, prennent une position citoyenne plutôt que corporatiste. Après tout, ne sommes-nous pas des citoyens avant tout !

(Voir autre texte page 4)

La solidarité au-delà des frontières

Depuis plusieurs années nous entretenons des relations privilégiées avec le principal syndicat oeuvrant dans le domaine de l'énergie en France, soit la Fédération Nationale des Mines et de l'Énergie (FNME), affiliée à la Confédération Générale du Travail (CGT).

L'automne dernier nous nous sommes donc rendus, à l'invitation des dirigeants de la FNME, à leur deuxième congrès et à la conférence internationale qui a suivi. Notre principale contribution vise à faire valoir le bien-fondé de préserver les entreprises de services publics intégrées, tout comme l'est encore à ce jour Hydro-Québec, et aussi à partager avec d'autres syndicats, les moyens dont

nous disposons pour combattre les vagues de privatisation et de déréglementation qui touchent toutes les entreprises du secteur de l'énergie, partout dans le monde.

Les débats qui font rage au Québec dans le domaine de l'énergie sont les mêmes en France, en Italie et dans la majorité des pays européens, d'Afrique ou d'Amérique Latine. La mondialisation nécessite donc que nous nous regroupions et que nous échangions. Car contrairement à la richesse qu'elle promet de mieux répartir, la mondialisation traite de la même façon toutes les travailleuses et tous les travailleurs, c'est-à-dire qu'elle nivelle par le bas nos conditions de travail à toutes et à tous, où que nous nous trouvions.

Vous pourrez trouver sur notre site web (www.scfp2000.qc.ca) les textes d'ouverture et de clôture du congrès de la FNME et nous reproduisons dans nos pages « L'appel de la conférence internationale ».



Claude Arseneault
Président

Guy Poirier
Secrétaire général

Les femmes, premières victimes des privatisations !

La libéralisation des services publics a des conséquences spécifiques sur les femmes. « Les femmes sont surreprésentées dans les couches les plus pauvres des populations, principales utilisatrices des services publics. »

Elles sont donc les premières touchées par des hausses de tarifs ou des baisses de qualité de service.

Majoritaires parmi les salariés des services publics, elles sont directement visées par les réductions d'effectifs et la détérioration des conditions d'emploi dans les services privatisés.

NDLR : (À la section locale 2000 près de 64 % des membres actifs sont des femmes (31-12-2003))

Source : CCAS Infos, no 241/91, décembre 2003



DU SUROÏT : CHAREST RECULE

Suite aux nombreuses protestations, le premier ministre donne le mandat à la Régie de l'énergie de soumettre un rapport sur la situation exacte du déficit énergétique et aussi de dresser l'éventail des solutions de remplacement possible.

Ce gouvernement, après avoir accordé un délai de 60 jours (beaucoup trop court) à la Régie, recule et reporte au mois de juin la remise du rapport. Le premier délai nous

faisait douter de la démarche, le deuxième ne nous rassure guère plus.

En effet, en 1995 le gouvernement avait pris un an pour entendre l'ensemble des intéressés (300 mémoires reçus) avant d'émettre un rapport qui allait déboucher sur la politique énergétique du Québec.

Établir les besoins énergétiques du Québec pour les années à venir est le plus gros mandat que la Régie a eu. Même reportée à la fin juin, cette procédure nous indique que le gouvernement n'était pas prêt.

L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC...

Lue récemment dans un quotidien du Québec, une publicité de L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC où on lance un appel public de candidatures.

L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est la plus haute distinction décernée au Québec. L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est composé de personnes à qui le gouvernement a conféré le titre de Grand officier, d'Officier ou de Chevalier de l'Ordre.

Ses objectifs : Témoigner de la fierté qu'inspirent au peuple du Québec les actions éminentes accomplies par ces personnes. Rendre hommage à ceux et à celles qui ont marqué l'évolution du Québec ou qui ont permis son rayonnement dans l'un ou l'autre des secteurs de l'acti-

vité québécoise.

Malheureusement, les conditions d'admissibilité viennent contrarier l'orientation de la section locale 2000.

Critères d'admissibilité : Toute personne née ou résidant au Québec à l'exception des membres de l'Assemblée nationale...

Nous avons une candidature qui rejoignait les objectifs de l'Ordre, soit les actions éminentes... qui ont marqué l'évolution du Québec...

Notre candidature, Jean Charest, Grand Clown du Québec pour son rayonnement international dans la vente de notre province.

Nous pourrions toujours suggérer sa candidature à www.mce.gouv.qc.ca/ordre.



Biarritz, le 18 octobre 2003

Appel de la conférence internationale organisée par la FNME-CGT

Les délégations de 104 organisations syndicales du secteur des mines et de l'énergie de 72 pays, réunies à Biarritz, les 16 et 17 octobre 2003, affirment que l'énergie doit être considérée comme un bien public mondial, permettant d'assurer le bien-être et le développement des peuples et des pays.

L'accès à l'énergie est indispensable au développement d'autres droits individuels et collectifs : santé, éducation, information, émancipation des individus et des peuples.

À ce titre, l'accès à l'énergie doit être reconnu comme un droit fondamental imprescriptible.

Pour toutes ces raisons, les délégations présentes dénoncent la situation cruelle et intolérable faite aux peuples et aux travailleurs des différents pays sur les différents continents, résultant de l'appropriation des richesses de la planète, particulièrement des richesses énergétiques, par quelques puissances et quelques multinationales.

Cette domination engendre la misère, la guerre (comme en Palestine, en Irak, en Côte d'Ivoire et dans bien d'autres régions), les agressions (comme en Syrie). Elle conduit à la négation des droits élémentaires, elle bafoue les acquis des travailleurs, les libertés et les droits syndicaux (en Amérique Latine, en Afrique comme sur les cinq continents), les droits de circulation des personnes et des biens essentiels (comme l'illustre le blocus de Cuba dont nous demandons la levée).

Les délégations appellent les travailleurs et les organisations syndicales à se mobiliser pour dénoncer les situations inacceptables, à développer les coopérations et la solidarité pour soutenir toutes celles et tous ceux qui luttent en faveur de :

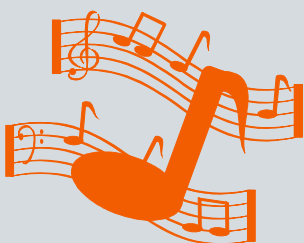
Une manif se doit d'être vivante...

Alors voici deux petites chansons qui vous aideront pour la prochaine fois...

Un bouffon au parlement

(Air de la Bolduc : J'ai un bouton sur le bout de la langue)

1. Nous voilà bien amanchés
Jean Charest veut tout changer
Maint'nant qu'il est au pouvoir
Sa vraie face on vient d'la voir
2. Avec ses promesses bidons
Y'a gagné ses élections
Mais sa réingénierie
Nous mène à la confrontation



Refrain

P'y'a un bouffon au Parlement
Nous fait pas rire, nous fait chanter
Y nous fait seulement bégayer
Bégégé - gé - bégayer

3. Nous voilà ben amanchés
Jean Charest veut imposer
L'accès à la sous-traitance
Peut importe les conséquences

4. Touche pas l'article 45
Prends nous pas pour des
« codindes »
Si tu veux nous bousculer
Ben, on va se mobiliser

Refrain

5. Ton but c'est d'nous diviser
Appauvrir la société
Et d'un coup d'baguette magique
Ben, adieu les services publics

6. Si c'est comme ça mon Johnny
Attelle-toi ça va brasser
Si tu touches à nos acquis
J'voudrais pas être dans tes souliers

Refrain



Les beaux discours

(Air de : Star Académie)

Je t'ai vu faire de beaux discours
En pensant nous prendre dans l'détour
Je t'ai vu nous promett'le ciel
Car t'avais dans la tête le vote des fonctionnaires
Mais depuis que t'es au pouvoir
Tes propos n'ont plus rien à voir
T'as viré ton capot de bord
Et c'que t'as dans la tête va t'attirer des grèves
Et tu vas t'mettre à dos
Notre monde, notre mon - on - de

Refrain

Et c'est pas fini
C'est rien qu'un début
La méthode Charest
C'est du déjà vu
Et jusqu'aujourd'hui
On s'est défendu
C'est pas maintenant qu'on va plier là-d'sus
On va pas r'culer
20 ans dans l'passé
Pour tout refaire à chaque gouvernement -
Han - Han

Refrain



5 ! La paix, notamment pour les peuples palestiniens et israéliens ;

5 ! la dignité au travail et dans la société ;

5 ! le droit syndical, le droit d'expression, les acquis sociaux et salariaux, le droit à la sécurité de l'emploi (souvent bafoûé, y compris par des groupes français comme en Uruguay, par des entreprises publiques comme au Mexique ou par des gouvernements comme en Équateur) ;

5 ! la mise en application des règles du travail telles que définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) ;

5 ! le droit de circulation ;

5 ! la défense des services publics contre les attaques de tout ordre qu'ils subissent dans le processus de mondialisation ;

5 ! le droit d'existence et d'expression de tous les pays et leur participation, à égalité de droits, dans les grandes instances internationales dont les décisions conditionnent l'évolution des peuples, des sociétés et de la planète.

Elles invitent toutes les organisations à se rassembler pour multiplier les coopérations pour combattre ce qui opprime et construire ensemble un monde plus humain et plus juste.

Elles les invitent à constituer un réseau d'échange d'informations sur les situations vécues dans les différentes régions, sur les positions prises et les actions menées, et à les coordonner.

Elles proposent l'organisation d'une journée mondiale coordonnée de consultation et d'action pour que soit reconnu le droit à l'énergie partout et pour tous.

Comités...

Comité de réparation des accidenté-e-s du travail

En ce début d'année, le souhait le plus cher est celui de la santé et par le fait même, moins de cas d'accidenté-e-s du travail.

À ce sujet, voici le bilan de 2003 (957-1500-2000) qui vous aidera à mieux visualiser les cas traités ainsi que leur développement (palier décisionnel, contestation, conciliation), soit un total de 114 cas.

Des 114 cas, nous avons décortiqué les dossiers de notre section locale, le tout dans le but de connaître le volume des accidents au 2000 et cibler les travailleuses et travailleurs les plus touchés.

Donc, des 114 cas initiaux, 40 sont des employé-e-s accrédité-e-s au 2000 et 22 de

ceux-ci sont des personnes travaillant à des postes Clientèle/Recouvrement, soit 55% des cas de notre section locale qui sont touchés par une maladie professionnelle.

Étant donné que sur ces postes il est difficile d'éliminer les gestes à répétition qui sont susceptibles de contribuer à l'apparition de douleurs, surtout si le poste est non ergonomique, il n'est pas surprenant de voir des lésions apparaître telles que: tendinite, épicondylite, tunnel carpien et autres.

Nous ne le dirons jamais assez lors d'apparition de douleurs, il faut DÉCLARER l'événement et CONSULTER son médecin traitant dès le tout début.

Concernant les 18 autres cas, compte tenu le résultat du sondage « Violence au travail et santé mentale », nous constatons que

45%, soit 8 cas souffrent d'un trouble d'adaptation avec humeur dépressive. Les autres présentent diverses lésions psychologiques.

N'oubliez pas que pour s'assurer de la reconnaissance d'un dossier d'accident ou de maladie à la CSST, il faut déclarer les faits dans les plus brefs délais.

Soyez vigilant, n'agissez jamais seul, contactez votre structure syndicale.

Marc Marcoux et Roland Alix
CRAT



Pourquoi tant de stress au travail ?

En décembre 2002, la section locale 2000 vous faisait parvenir le sondage « Violence au travail et santé mentale ». Vous étiez plus de 1 200 personnes à y répondre et saviez-vous que plus de 23 % des répondants, membres de la section locale 2000, ont répondu dans l'affirmative à la question « avez-vous subi de la violence en milieu de travail » et ce, sans compter les personnes qui n'ont pas osé répondre...

Dernièrement, le Syndicat des ingénieurs d'Hydro-Québec dénonçait que 39 % de ses membres étaient touchés par le harcèlement psychologique au travail.

Pour notre part, notre sondage n'était nullement scientifique mais il n'en demeure pas moins qu'il est très représentatif de ce qui se passe en milieu de travail.

Présentement, les membres des conseils régionaux de la province sont rencontrés et sensibilisés à cette problématique et d'autres actions sont à venir.

Voici un bref résumé d'un article du Journal de Québec paru le 6 décembre 2003 sous le titre :



Avez-vous déjà ressenti du stress au travail ?

Si vous répondez non, vous ne travaillez pas ou vous devez avoir un problème !

Car le stress est devenu un problème épidémique dans les entreprises. Il n'est plus seulement réservé aux dirigeants, mais se répercute à tous les niveaux, du dirigeant jusqu'à l'employé...

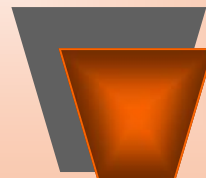
Les causes en sont multiples au travail et au plan personnel.

Chacune des sources de stress est mineure, mais leur accumulation provoque une surdose dont les effets peuvent être catastrophiques sur le plan psychologique : colère, peur, panique, insomnie chronique et phobies. Les conséquences sont aussi physiques : diarrhée, douleurs à la poitrine, brûlures d'estomac, renvois acides, perte d'appétit sexuel, problème de peau, maux de dos.

Le stress est la réaction physique et psychologique d'une personne face à une situation perçue comme un danger sur lequel elle a peu de contrôle.

Alors prenons soins de nous, c'est important pour vous et vos proches !

NDLR : Les propos retenus de cet article ne sont pas de source médicale.



En route vers le respect !

Ça vous dit quelque chose...

Par Serge Lachance

C'était le plan d'action qui avait pour but, entre autres, de forcer Hydro-Québec à s'asseoir pour trouver des solutions satisfaisantes pour les membres de la section locale 2000 dans le dossier de la relève de la main-d'œuvre... (janvier 2002).

Nous vous avons présenté en assemblée générale, le résultat de cette négociation. Aujourd'hui les résultats arrivent.

Eh bien, après 32 ans de service à Hydro-Québec, je n'ai jamais vu autant de monde si heureux en même temps. Le 4 février 2004 sera sûrement une date que 309 temporaires n'oublieront pas de sitôt. Elles et ils viennent d'obtenir un poste permanent dans le processus d'affichage accéléré, elles et ils sont maintenant stagiaires. J'ai visité quelques milieux de travail, j'ai rencontré certaines et certains d'entre eux et je peux vous dire que l'ambiance était à la frénésie, des sourires extraordinaires et des yeux remplis d'émotions, des larmes, des voix tremblotantes, la joie était au rendez-vous.



Denise Pellerin Région St-Laurent

« Je suis vraiment émoustillée, excitée, j'en peux plus, je ne le crois pas encore ». Denise a eu un poste service à la clientèle bilingue à Montréal avec l'horaire qu'elle désirait, elle est tout à fait excitée, c'est ce qu'elle voulait et elle en perd même la voix. Denise pense que ce soir elle ne dormira pas beaucoup. « 14 ans comme temporaire c'est très difficile. Le fait d'être permanente aujourd'hui me donne un sentiment d'appartenance avec toute la gang d'Hydro-Québec. C'est très très bon, ça fait du bien, c'est comme arriver au but, c'est un moment mémorable.

À la question « d'autres commentaires », elle répond « j'ai chaud » avec un grand rire de satisfaction.



Abel Ibanez, Région St-Laurent

14 ans temporaire, 13 ans à la clientèle, il a appliqué à plusieurs reprises, avec toujours la même réponse: non, non, non. Il se disait « un jour ça va arriver » et voici cette journée. « Ces 14 ans, ont été une période assez difficile, c'était l'inquiétude, c'était le stress, c'était plein d'émotion, des compagnons qui s'en vont, qui reviennent, qui quittent, qui n'appliquent pas, qui appliquent, mais finalement on est là, je suis très satisfait ». Son premier choix, un poste de représentant à la clientèle résidentielle de jour bilingue, c'était la stratégie qu'il a pris quand il a appliqué et ça a fonctionné, il est content.

Manon Fleury, région St-Laurent



Manon a trouvé stressant le processus énorme de sélection des postes, « c'était gros, mais ça valait la peine ». Treize ans et 1/2 temporaire, elle a appliqué sur 418 postes. « Le plus beau moment, c'est quand j'ai passé mon test d'anglais, ça me confirmait pas mal que j'avais des bonnes chances. Aujourd'hui j'étais confiante d'avoir un poste et j'en ai obtenu un de commis réceptionniste au Centre-ville de Montréal. Je suis contente d'être permanente. Treize ans 1/2 temporaire, tu en vis des situations stressantes, j'espère juste que les autres n'auront pas autant de temps à attendre pour vivre ça. C'est juste ça que j'espère ».



En route

Olive Chenier Riché, région St-Laurent

Permanente depuis 1992, Olive a été une dizaine d'années comme temporaire. À la première boucle, elle a eu un poste 10/18 bilingue à la clientèle et aurait aimé mieux un poste de jour. « J'ai tenté ma chance à la deuxième boucle et j'ai eu un poste de jour horaire variable avec le vendredi de congé à la clientèle centralisée et je suis bien heureuse. Je suis contente, j'ai beaucoup d'amies autour de moi qui étaient temporaires de longue date et elles sont passées permanentes classe 4.

Il faut le faire parce que moi en 1992, je suis partie d'une classe 3 et j'ai du descendre à une classe 1 pour obtenir ma permanence et bravo à celles et ceux qui ont pu l'obtenir ».



Chantale Daigle Région Siège social

À Hydro depuis 1989, elle a été assez chanceuse comme temporaire. Elle a toujours eu des postes à long terme et des postes avec une bonne stabilité, elle a eu seulement à peu près un mois et demi d'arrêt de travail depuis 1989. « J'ai appliqué sur 62 postes et c'est mon 24^e choix que j'ai obtenu. Je suis au recouvrement et j'ai obtenu un poste à la clientèle, c'est intéressant car il y a toujours un certain challenge. J'ai hâte d'entreprendre ce nouveau défi. Même si j'ai toujours eu une certaine sécurité, aujourd'hui c'est comme si mon nom était gravé sur un poste, un poste permanent ».



Région St-Laurent

Ginette Leroux Bilodeau

« Ça faisait 15 ans que j'attendais ce moment-là, je suis très très très heureuse. L'attente du processus d'affichage accéléré a été très longue, mais il fallait attendre, nous n'avions pas le choix ».

Andrée Vermette

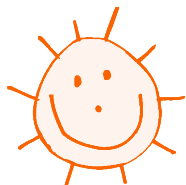
Andrée ne s'attendait surtout pas de passer permanente sur une classe 4. « Je trouve ça extraordinaire, mais ça a pris plusieurs années, depuis 1988 que je suis temporaire avec quelques bris de contrat, mais finalement on a la permanence, le soleil, le soleil ».



André d'Amour

« Moi je ne m'attendais pas du tout à passer sur une classe 4, je m'attendais à passer provincialement parlant, après avoir appliqué sur 286 postes, sur une classe 2 en région. L'horaire réduit me permet de rester à Montréal

et puis de travailler en anglais ». André est un peu déçu qu'on ait retardé le processus d'affichage accéléré à deux reprises, mais finalement aujourd'hui c'est la fête, il se mérite un poste. Ce qu'il désirait est finalement arrivé.



vers...



Matthew Gould Région Siège social

« Ça va faire 13 ans au mois de mai que je suis temporaire, donc l'affichage accéléré, je l'ai apprécié car ça m'a permis d'avoir ma permanence et c'est très apprécié ». Mathieu a eu un poste de représentant recouvrement résidentiel sur l'île de Montréal et depuis 1991 qu'il occupe ces fonctions, donc il ne peut pas être autrement satisfait que d'avoir obtenu un poste dans son domaine. « Ayant postulé sur 73 postes, c'est mon 30^e choix que j'ai obtenu. Je ne peux pas trop me plaindre de ce niveau et c'est une bonne nouvelle cet après-midi ».



Région Laurentides

Tony Diciro

« Temporaire depuis 18 ans, je suis très content d'avoir une permanence comme releveur à Montréal. J'ai appliqué sur 35 postes et c'est mon 2^e choix que j'ai obtenu. Dans 18 ans j'ai été environ six mois inactif. Je suis fier et pas mal excité d'avoir enfin ma permanence ».

Bernard Beaudoin

« Temporaire depuis 1988, donc 16 ans, j'ai appris la nouvelle par téléphone et j'étais très excité et rempli d'émotions. J'ai obtenu un poste de releveur de compteurs à Montréal au secteur Est, à horaire variable. J'ai appliqué sur une quarantaine de postes et j'ai eu mon 6^e choix, c'est plaisant ».



Brigitte Corbeille

Temporaire depuis 1989 avec environ deux ans de bris de service en tout et partout, elle a obtenu un poste de représentant service à la clientèle au secteur Nord à Montréal sur une ligne anglaise, un poste à horaire réduit. « J'ai appliqué sur 192 postes et c'est mon 113^e choix. Après avoir appris la nouvelle j'étais pleine d'émotion, beaucoup de joie, j'ai pleuré et je vais retrouvé beaucoup d'amis là-bas ».

François Houle

« Temporaire depuis 19 ans environ. J'ai obtenu un poste au secteur Ouest comme releveur de compteurs et c'est mon 12^e choix. C'est sûr qu'après 19 ans de temporaire, tu as hâte de passer permanent pour toutes sortes de raisons, assurance salaire et plus. Aujourd'hui, je suis bien content d'aller au secteur Ouest ».

Sylvain Tremblay

« Temporaire depuis 1987, j'ai appliqué sur 250 postes, c'est mon premier choix que j'ai eu, un poste à Hull où j'avais commencé en 1987. Je m'en retourne à Hull et j'en suis bien heureux. Ça fait longtemps que je voulais être permanent et j'ai enfin la chance après 17 ans, je pense qu'il était temps ». Sylvain était très content d'apprendre la nouvelle.



...la permanence !

Paul Dumont Région Mauricie

Releveur de compteurs, temporaire, la première date d'embauche de Paul remonte au mois de mai 1982. Il a fait des petits contrats et un peu de chômage de temps en temps. Il a touché à différents emplois. Sa dernière date d'embauche, le 23 octobre 1989, il était entré pour deux mois et il est toujours là sur le même emploi. « Ça fait 22 ans comme temporaire à part quelques petites coupures au début. Quand j'ai appris la nouvelle hier (04/02) j'étais dans la neige et ça m'a donné des ailes, ça travaillait mieux.



J'avais toujours espoir de tomber permanent

avant de prendre ma retraite, mais j'y croyais plus ou moins ». Paul a appliqué sur 8 postes dans la région et il a obtenu son avant-dernier choix, un poste d'agent représentant recouvrement à horaire réduit. « Ça devrait me donner sensiblement le même salaire que j'ai, mais au moins je vais avoir une sécurité d'emploi et en vieillissant c'est important surtout en cas de maladies. C'est mieux que ce qu'on avait comme temporaire. J'espère que le projet d'assurance salaire – invalidité qu'il y a sur la table présentement va passer car c'est ce qui manque, aux temporaires, à part la sécurité d'emploi ».

Région Montmorency

Johanne Trottier



Dix-huit ans comme temporaire, Johanne a appliqué sur des postes dans la région de Québec seulement, environ une dizaine. « Je ne voulais pas aller à l'extérieur, c'est certain que j'aurais probablement passé permanente avant ça si j'avais été à l'extérieur, mais c'était mon choix de rester à Québec et aujourd'hui je suis contente, j'ai eu ma permanence. Je

suis représentante service à la clientèle, j'aime le travail que je fais et j'ai eu un même poste, mais à horaire réduit et je vais faire avec cet horaire. Je souhaite à tous les autres temporaires de vivre ça parce que ce sont des belles émotions et je leur souhaite au moins qu'ils aient l'assurance salaire pour ceux qui ne passeront pas permanents. C'est vraiment la sécurité d'emploi qui change les choses, si toutefois on est malade ou il nous arrive un pépin, un accident. Bien ta chaise qui t'attend, c'est vraiment la sécurité, la tranquillité d'esprit ».

qu'étant monoparentale, c'est comme un problème de réglé, un problème de moins. Je trouve dommage que la porte d'entrée soit ces postes-là après tant d'années comme temporaire, c'est juste ce point-là que je trouve dommage. Pas tant l'horaire que les affectations temporaires auxquelles nous n'avons pas droit. Malgré tout, je suis très contente d'avoir enfin, oui enfin, un poste permanent. Ça a été un soulagement, comme sécurisant d'apprendre cette nouvelle ».

Nancy Guimond

Nancy a 19 ans de durée de service comme temporaire et elle a eu un poste à horaire réduit à la clientèle. « J'ai eu mon 7^e choix sur 20, je suis bien contente mais j'ai eu bien peur de ne pas en avoir un ou d'avoir à déménager, mais ça n'a pas été nécessaire. J'ai passé à la même place, je n'aurai pas besoin de formation, je ne peux pas avoir une plus belle permanence que ça. À mes yeux, c'est mon cadeau de l'année 2004. Je me sens encore sous le choc et ne bougeant pas, ça va probablement être la première fois que je vais appeler mon boss pour lui dire que je suis malade que je verrai la différence, c'est la sécurité ».



Francine Blais

Employée temporaire depuis 15 ans et demi, Francine a appliqué sur 43 postes, seulement à Québec. Elle a obtenu un poste à horaire réduit à la clientèle, son dernier choix. « Je suis contente, c'est une nouvelle qui est sécurisante parce



Félicitations à vous et aux 288 autres nouvelles et nouveaux stagiaires !

Je protège mes droits, je me souviens

Histoire de mon syndicat - Volume 3, numéro 1

Je protège mes droits, je me souviens !

Déjà à la fin mars 1968, le Syndicat des employé-e-s de bureau se réunissait afin d'étudier et d'amender son projet de constitution (statuts), rédigé en 1966.

À l'automne de 1969, on se souvient que les travaux sur l'établissement des statuts de la section locale avaient repris.

Alors c'est à Montréal, les 15 et 16 décembre 1969, que le premier congrès de la section locale 2000 s'est tenu. Sous le thème « La participation », on y parlera entre

autres, d'amélioration du fonctionnement des structures, de politisation des officiers et des membres, de l'établissement de comités permanents au niveau des régions et de l'efficacité de la diffusion de l'information syndicale.

De plus, quelque 45 résolutions statutaires et neuf résolutions d'ordre général seront débattues par les 38 délégué-e-s qui participaient au congrès.

Je protège mes droits et je vais négocier avec des gens sans pouvoir !

Fin printemps 1970, nos camarades, « Les hommes de métiers », ont dû débrayer les 8 et 9 juin pour forcer la sacro-sainte Hydro à faire preuve de moins d'arrogance, concernant le problème de l'évaluation des tâches.

On en avait assez de faire rire de soi par les administrateurs d'Hydro-Québec qui déléguaient aux rencontres patronales/syndicales des gens qui n'avaient effectivement aucun mandat pour conclure une entente quelle qu'elle soit.

Pour nous, un autre congrès s'annonce...

Nos nouveaux et nouvelles stagiaires

Jean-François Abel
Hélène Adam
Julie Allard
Claudette Allie
Josée Archambault
Louis Arsenault
Michèle Asselin
Pierre Asselin
Rock Asselin
Serge Auclair
Robert Audet
Lyne audette
Linda Baillargeon
Monique Bastien
Bernard Beaudoin
Iréne Beaudoin
Marlene Beaudoin
Sylvie Beaulac
Christian Beaulieu
Yves Beaugregard
Michel Beck
Micheline Béland
Josée Béliste
Marie-Claude Béliveau
André Bernard
Diane Bernard
Michel Bertrand
Donald Bérubé
Josée Bérubé
Sylvie Bilodeau
Carole Blais
Christiane Blais
Francine Blais
Carole Boillard
Nicole Boisclair
Manon Boisjoly
Carole Bouchard
Josée Bouchard

Lise Bouchard-Fanelli
Christiane Boucher
Jocelyne Bourgault
Sylvain Bourgeois
Christian Bourget
Michel Bourget
Diane Bourque
Daniel Boyer
France Boyer
Josée Boyer
Marjolaine Brady
Isabelle Brault
Gabriel Brazeau
François Breault
Élaine Brière
Serge Brillon
Josée Brodeur
Renée Brodeur
Guyline Brulé
Denise Bujold
Carolyne Cabana
Joanne Canuel
Michel Cardin
Chantal Carignan
Roch Carignan
Sylvie Carrier
Yves Carrier
Francine Carrière
Hélène Castilloux
Mario Chabot
Josée Champagne
Mario Champoux
Benoît Chartrand
André Chevalier
Jacques Chevalier
Cécile Clark
Carole Cloutier
Mario Cloutier

Monique Collette
Brygite Corbeil
Johanne Cossette
Suzanne Côté Lemire
Christiane Cyr
Simone Dahan
Chantal Daigle
Jean-Éric Daigneault
André D'Amours
Paul Davidson
France Daoust
Claude de Carufel
Aline Deguire
Alain Del Vecchio
Bruno Demers
Lynda Deneault
Louise des Trois Maisons
Sylvie Desaulniers
Louise Descheneaux
Bertrand Desjardins
Ghislaine Desmarais
Marie-Paule Desrochers
Antonio Diciero
François Dion
Cécile Dion-Depratto
Éric Dionne
Gilbert Dossis
Chantal Drapeau
René Dravigne
Iréne Drouin-Dubreuil
Carole Dubé
Daniel Dubé
Diane Dubé
Serge Dubuc
Alain Dumais
Paul Dumont
Jocelyne Dumontier
Denise Fertand

Louise Fillon
Nelson Jr. Fillion
Denise Fleury
Manon Fleury
Brigitte Foisy
Denis Foisy
Nathalie Fontaine
Benoît Forgues
Carole Fortier
Carol Fortin
Nicole Fortin
Lily-Ann Fournier
Louise Fréchette
Normand Fréchette
Pauline Gagnon
Louise Gauthier
Paul Gendreau
Sylvie Germain
Aline Girard
Gaëllane Giroux
Patrice Giroux
Solange Giroux
Monique Godin
Diane Gosselin
Matthew Gould
Isabelle Gravel
Pierrette Guérin
Nancy Guimond
Claudia Guraieb
Nicole Lavoie
Manon Harvey
Paula Hodgins
Francine Houde
Alain Houle
François Houle
Louise Hunault
Abel Ibanez
France Jacques

Marline Jean
Lina Jolicoeur
Luc Joly
Nicole Joly
Marie-Claude Juteau
Binwa Kisimba
Danièle Laberge
Manon Laberge
Serge Labranche
Louis Lachapelle
Alain Lacroix
Sophie Lafférière
Bruno Lafrance
Denis Lafrance
Pauline Lalonde
Josée Lamarche
Marie-Claude Lambert
Michèle Lambert
Gaëllane Lamy
Line Laniel
François Lanteigne
Colette Laplante
Yves Larivière
Louise Larouche
Manon Lascelles
Sophie Latendresse
Lynda Latulippe
Manon Latulippe
Mireille Lavoie
Nicole Lavoie
Bernard Leblanc
Jean Leclaire
Louise Leclerc
Murielle Leduc
Nathalie Leduc
Chantal Lefebvre
Normand Lefrançois
Danièle Legault

André Lemieux
Ginette Leroux Bilodeau
Jacques Lévesque
Sandré Lévesque
Johanne Lévis
France Lizotte
Gisèle Mac Neil
Doris Malenfant
Lise Malenfant
David Marcotte
Maryse Marcotte
Viviane Maréchal
Linda Marecki
Ginette Marghem
Marie-Josée Marin
Mireille Marineau
Hubert Marion
Sylvain Marquis
Denise Martin
Richard Martin
Roger Massicotte
Claude Masson
Damien Messier
Chantal Meunier
Iréne Michalik
Franklin Minville
Julie Mongeon
Linda Moreau
Pascale Morin
Richard Morin
Claire Morissette
Mario Morissette
Colette Noël
Solange Normand
Ellen Olts
Pierre Ouellet
Sylvie Pagé
Anne-Marie Palin

Lyne Papillon
Caroline Paquin
Suzanne Paradis
Yvette Paradis
Denise Pellerin
Gaétan Pellerin
Esther Pelletier
Paul-René Pélouquin
Normand Pépin
Pierre Perreault
Linda Phaneuf
Myriam Pierre-Louis
Jean-Michel Plamondon
Hélène Plante
Diane Poirier
Michel Poirier
Danielle Pomerleau
Thérèse Pompa
Denise Poulin
Carole Poullot
Ginette Prévost
Johanne Proulx
Sabine Provost
Sylvain Quirion
Martine Rainville
Patricia Rancourt
Stephen Rattelade
Alain Raymond
Stéphane Rheault
Diane Richer
Luc Ringuette
Mario Riopel
Nicole Riopel
Marianne Rioux
Jean-Pierre Roberge
Nathalie Rodrigue
Yves Rodrigue
Johanne Roger
Martine Salois

Gina Sangollo
Ginette Sauvé
Maryse Sauvé
Lise Sauvé Deriger
Jocelyne Savard
Caroline Seers
André Sénéchal
Michel Sennett
Lucie Simard
Nathalie Sirard
Marie-Claude Soucy
Evelyn Spooner
Nadya St-Arnaud
France Ste-Marie
Nathalie St-Jacques
Éric Tally
François Tétreault
Robert Tétreault
Sylvie Thérault
Marlin Thibeault
Marc Thibert
France Toupin
Johanne Tremblay
Rachel Tremblay
Robert Tremblay
Serge Tremblay
Sylvain Tremblay
Yves Tremblay
André Trépanier
Johanne Trollier
Serge Trudeau
Nathalie Turenne
Pierre Vaillancourt
Huguette Valade
Lyne Valiquette
Andrée Vermette
Mona Villeneuve
Michelle Whitford
Gisèle Zannoni

...Comités

Prévention du suicide

Sur notre site Internet, dès le 1^{er} février, on retrouvait en manchette un texte de François Labossière, concernant la prévention du suicide. François est le nouveau responsable du réseau des délégué-e-s sociaux à la section locale 2000. Présentement, François et ses confrères des sections locales 957 et 1500, négocient avec Hydro-Québec dans ce dossier.

Nous y reviendrons plus tard avec toutes les explications pertinentes et tous les moyens qui s'offrent à nous. Néanmoins, nous reprenons le texte sur la prévention du suicide afin qu'encore plus de personnes en prennent connaissance, car on ne sait pas à qui de telles idées peuvent s'attaquer.

Y a-t-il un profil détectable chez les gens suicidaires ?

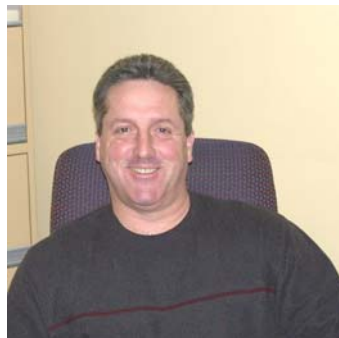
La seule et unique déterminante d'un profil se rattachant aux personnes suicidaires est la « souffrance ». La souffrance aiguë, insupportable, inlassable, l'impression que ce mal ne s'arrêtera jamais. Ce qui fait que l'épuisement physique et moral que cette sensation provoque mène à la fraction de seconde déterminante.

Le suicide est une décision d'impulsion déclenchée par plusieurs facteurs qui varient selon l'individu qui y a songé, a tenté ou a réussi. Ces facteurs qui provoquent la souffrance,

principale cause du suicide, amènent la personne affligée à vouloir que ça finisse à tout prix, rien d'autre n'a d'importance, juste que ça s'arrête pour finir de souffrir.

Le suicide est l'aboutissement inévitable d'un mal d'être, du désespoir de l'âme. Dépendance affective, dépendance au jeu, alcool, drogues et aussi dépendance sexuelle sont autant de facteurs qui peuvent amener une personne à penser au suicide comme moyen pour mettre un terme à la souffrance vécue.

En cette semaine de « Prévention du suicide », soyons plus ouverts d'esprit et si vous reconnaissez des symptômes de dépression chez un proche, vous pouvez consulter un professionnel ou bien référer la personne au CLSC de votre région.



Votre réseau de délégué-e-s sociaux est un moyen d'aide et n'hésitez pas à y avoir recours.

« IL FAUT EN PARLER » c'est le seul moyen de s'en sortir...

François Labossière,
Responsable provincial délégué-e-s sociaux.

Qui parle quoi ?

Et pourquoi tant de réticence ?

Saviez-vous que la langue de travail à Hydro-Québec est le français !

Oui, le français, mais l'utilisation de la langue anglaise est encadrée par une lettre d'entente dans notre convention collective, la 2000-G-38, le tout en respect avec la Charte de la langue française.

Cette lettre d'entente prévoit, selon certaines modalités, l'utilisation de la langue anglaise sur des postes bien spécifiques après entente avec la partie syndicale. Chaque poste est analysé et la direction doit faire une présentation

au Comité conjoint de la langue du travail sur la justification de sa demande. Par la suite, une analyse des tâches qui doivent être faites en langue anglaise est effectuée et un niveau de compétence est fixé pour le poste demandé. Se rattache aussi à cette lettre d'entente la formation et son encadrement.

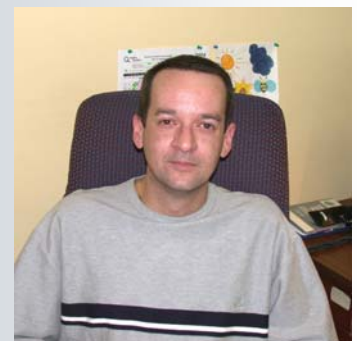
Dans le processus d'affichage accéléré, il y a eu en première boucle 121 postes qui demandaient une exigence de la langue anglaise et à la deuxième boucle nous en retrouvons encore 138. Attention, ça ne fait pas nécessairement 259 postes bilingues. Plusieurs postes de la première boucle qui n'ont pas été comblés ont été repris en deuxième boucle.

Alors plusieurs d'entre vous ont passé un test d'évaluation des compétences en langue anglaise auprès de la Télé-Université, l'organisme qui a été retenu par les parties au moment de la négociation...

Quelques ??? évaluations linguistiques ont été réalisées à date et presque tout le processus s'est bien déroulé. La partie syndicale du Comité conjoint de la langue du travail a été saisie d'une trentaine d'interrogations ou d'anomalies lors de ce processus et après analyse des dossiers, seulement trois demandes de réévaluation ont été adressées à Hydro-Québec.

Malheureusement, Hydro-Québec n'a pas jugé bon de répondre positivement à la demande de la partie syndicale et ceci a des conséquences importantes sur l'avenir de ses membres.

Nous avons aussi appris que certaines personnes acceptent, à la demande du gestionnaire, de remplacer une personne qui occupe un poste bilingue, lors de son absence ou en début et fin de journée. Cette pratique n'est pas autorisée et Hydro-Québec a suffisamment de postes bilingues autorisés pour répondre à toutes les absences pour quelque raison que ce



soit.

En conclusion, si votre poste à vous n'est pas un poste bilingue accepté par la partie syndicale, votre langue de travail est le français et seulement le français. Si vous avez un doute sur votre poste ou que l'on vous demande d'utiliser une autre langue que le français, refusez sans hésiter et contactez votre structure syndicale.

Alain Piché,
Comité syndical de la langue du travail

Les régions...

St-Laurent

NON À L'APPAUVRISSMENT

Mercredi le 26 novembre, des milliers de syndiqué-e-s de la FTQ, de la CSQ et de la CSD en provenance des quatre coins de la province, ont défilé sur la colline parlementaire à Québec, où se déroulait la commission parlementaire sur le projet de loi 31. Et le slogan de cette manifestation était un NON retentissant à la sous-traitance et à l'appauvrissement.

Par Marie-Reine Mauve

Oui, ça chauffait sur la colline parlementaire, malgré le fond de l'air un peu frisquet. La chaleur venait de l'âme... De celle de plus de 6 000 personnes menacées d'un recul de 40 ans en arrière dans leurs conditions de travail. Car il ne faut pas se leurrer, tous les salariés du Québec sont concernés. Si l'article 45 est modifié, on verra s'accroître l'insécurité des petits travailleurs et ce sera le début du « cheap labor »... pour tous. Seront d'abord touchées, les personnes qui travaillent dans les cafétérias, les buanderies, etc., puis ensuite, les services de paye, les services informatiques, etc. Bref, tous les travailleurs finiront par être rattrapés.

Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit ... l'appauvrissement. Et pour comprendre l'enjeu de toutes les manifestations qui se succèdent depuis le début de la Commission parlementaire il faut, bien sûr, comprendre le contexte. Connaît-on vraiment l'article 45 ? Sait-on vraiment ce qu'il contient ? Tout le monde en parle par les temps qui courent. Et la Loi 31 ? En fait, le projet de Loi 31 présenté par le ministre du Travail, Michel Després, modifie l'article 45 du Code du travail, de sorte que si une entreprise est vendue ou que cette entreprise transfère une partie ou toutes ses activités à une autre entreprise, l'accréditation syndicale suit et les conditions de travail négociées demeurent en vigueur pour une période maximale de 12 mois.

Avec le projet de Loi 31, si un employeur cède certaines fonctions sans en même temps transférer la plupart des autres éléments

caractéristiques, par exemple le personnel et les équipements, l'article 45 n'existe plus. IL N'Y A PLUS DE SYNDICAT POUR COUVRIR CES EMPLOIS ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL NÉGOCIÉES N'EXISTENT PLUS. En clair, cela signifie que le sous-traitant fait ce qu'il veut. Et encore plus clair, si demain matin, un employé syndiqué voit son emploi donné en sous-traitance, il n'a plus rien à dire. L'employé du sous-traitant pourra même venir travailler dans le même établissement et à un salaire moindre...

Dit d'une autre façon, le projet de modification de l'article 45 du Code de travail vise à faciliter le recours à la sous-traitance en réduisant les occasions où, la convention collective de l'entreprise qui décide de sous-traiter, sera transférée à son sous-traitant. Pour les syndicats, ce projet de loi entamera les conditions de travail puisque celles-ci seront moindres chez le sous-traitant. Actuellement, l'article 45 impose des balises dans les cas de recours à la sous-traitance.

D'où l'importance pour nous tous syndiqués, de bien nous serrer les coudes. N'oublions pas que si nous nous rassemblons, c'est dans l'objectif commun de protéger nos acquis. Il ne s'agit plus uniquement de gagner de meilleures conditions de travail, mais bien de protéger celles que nous, travailleuses et travailleurs, avons gagnées à force de luttes et nos parents avant nous....

Rappelons que depuis la reprise des travaux parlementaires, plusieurs projets de loi concernant les services publics ont été déposés et que le gouvernement veut les adopter d'ici la mi-décembre. À SUIVRE.....

Le 11 décembre dernier, à 5 hres du matin au Port de Montréal, par un matin glauque et pluvieux... Ce matin-là, plusieurs s'étaient courageusement levés pour se rendre au Port de Montréal initier un siège de 36 heures destiné à y bloquer les activités habituelles. Ceux qui étaient là savaient que c'est maintenant qu'il faut défendre nos acquis, qu'il faut en être convaincus et qu'il faut poursuivre... pour nous et aussi pour nos enfants.

Nous tenons à souligner tout particulièrement la présence des syndiqué-e-s qui ont bravé la température peu clémente de ce matin-là. On appelle ça la solidarité et aussi la conscience que l'enjeu n'est autre que notre droit à la vie et pas seulement à la survie.

Pas demain, aujourd'hui...

Références :

Code du travail du Québec :

45. L'aliénation ou la concession totale ou partielle d'une entreprise n'invalide aucune accréditation accordée en vertu du présent code, aucune convention collective, ni aucune procédure en vue de l'obtention d'une accréditation ou de la conclusion ou de l'exécution d'une convention collective.

Sans égard à la division, à la fusion ou au changement de structure juridique de l'entreprise, le nouvel employeur est lié par l'accréditation ou la convention collective comme s'il y était nommé et devient par le fait même partie à toute procédure s'y rapportant, aux lieux et places de l'employeur précédent.

Projet de loi 31 :

2. L'article 45 de ce code est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant : « Le deuxième alinéa ne s'applique pas dans un cas de concession partielle d'entreprise lorsque la concession n'a pas pour effet de transférer au concessionnaire, en plus de fonctions ou d'un droit d'exploitation, la plupart des autres éléments caractéristiques de la partie d'entreprise visée. »



...Les régions

Matapédia

La région Matapédia s'inquiète de la formation

Petites régions, grosses interrogations. Nicole Rouleau, présidente de la région Matapédia à la section locale 2000 se dit préoccupée par la formation dans les petites régions. « Je ne suis sûrement pas seule à avoir cette préoccupation. Chez nous il y a aussi la sous-traitance qui nous enlève des emplois ».



Nicole aimerait qu'Hydro-Québec soit plus proactive au sujet de la formation et qu'elle commence immédiatement la formation pour les postes banques. En exemple, il y a de la sous-traitance à l'unité Projets à Rivière-du-Loup et il y aura probablement des agents de service qui partiront à la retraite prochainement, alors pourquoi ne pas bouger immédiatement. La formation, ça ne se donne pas dans un mois, c'est plus long que ça.

Nicole explique que dans les petites régions la sous-traitance a des répercussions importantes sur les postes au 2000. Le nombre de postes que nous avons est minime comparativement aux grandes régions et un poste de perdu au profit de la sous-traitance est important pour nous.



Richelieu

Un horaire, ça se respecte !

La région Richelieu lance un rappel à tous les syndiqués de la province, « Un horaire, ça se respecte ».

Effectivement, plusieurs membres de la section locale ont des horaires de travail bien définis, et ce plus particulièrement dans les Centres d'appels Clientèle et Recouvrement.

Lorsqu'un poste a un horaire bien défini, que ce soit par l'avis de poste vacant ou par le système MIRE, c'est cet horaire qui vous est assigné et c'est sur cet horaire que votre gestionnaire doit vous faire travailler.

Malheureusement, certaines personnes se voient attitrer un horaire différent par la gestion, mais cet horaire peut avoir des conséquences néfastes, entre autres, sur les ATT et sur les prises de congés de l'ensemble des travailleuses et travailleurs des Centres d'appels.

Vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à en informer votre délégué-e syndical-e qui fera régulariser cette situation.

Les horaires ont été établis sur une base de négociation et ça se respecte !



Saguenay

La région Saguenay manifeste à Québec !

Le 15 décembre dernier, quelques membres de la section locale 2000 de cette région se sont joints à d'autres syndiqué-e-s et ont pris la route du Parc des Laurentides vers la colline parlementaire à Québec.

Il n'y a pas de distance pour nous empêcher de régier à de telles attaques, nous mentionne Ralph Côté, président du 2000 au Saguenay. Ils sont venus se joindre à quelques milliers de travailleuses et travail-

leurs syndiqués d'un peu partout au Québec pour lancer le même message à Jean Charest, NON à la vente des services publics, NON à l'anorexie sociale, NON à la sous-traitance et NON à la réingénierie de ce gouvernement libéral.

Malheureusement, les photographies fournies ne peuvent être publiées en raison du nombre de pixels qu'elles comportent, mais Ralph était accompagné de Alain Bouchard, Gilles Servant, Kathleen Rhainds, Johanne et Michelle Thibeault ainsi que Denis Ville-neuve.

Opinion du lecteur

Accenture, vous vous souvenez ?

Cette compagnie, nous annonçait La Presse le 25 octobre 2003, l'orignait une partie de l'actif d'Hydro-Québec. « Accenture avait proposé à la société d'État d'acquérir leurs services financiers, d'informatique, de relations avec les clients et des Ressources humaines comme elle l'a obtenu à l'ouest des Rocheuses. Accenture offrirait ensuite à Hydro-Québec ces services pour une période de 10 ans. »

Les sections locales 957, 1500, 2000 et 4250 avaient demandé à Hydro qu'elles étaient ses intentions suite à ces déclarations.

Cette nouvelle, reprise par les médias électroniques et par Le Soleil dans les jours suivants, avait mené plusieurs d'entre vous à nous faire parvenir certains commentaires. Nous avons retenu ceux de Sylvie Fortier à Valleyfield pour l'opinion du lecteur :

« Bonjour,

J'ai lu l'article dans La Presse de samedi 25 octobre 2003 "Accenture convoite une partie de l'actif de Hydro" et j'ai été médusée, d'autant plus que Hydro-Québec est en train d'engloutir des millions dans des nouveaux systèmes informatiques (SIC); négocie des ententes de permanentisation de postes à temps partiel (28 hrs/sem).

Si on joint cette nouvelle avec l'entrevue de M. Caillé à l'émission « La part des choses » sur RDI où, étant questionné sur la rentabilité des filiales (en particulier Distribution) il a répondu: "...c'est comme à Radio-Canada, si vous avez trois émissions dont deux fonctionnent bien, est-ce nécessaire que la 3^e ne fonctionne pas? (Citation libre).

Que pouvons-nous penser de la réponse du ministre responsable de HQ, M. Pierre Choquette dans l'article sur Accenture ? Sachant que M. Charest lorgne très fort du côté de la privatisation et apprécierait un modèle de privatisation intervenu aux USA où sont mises à contribution des associations d'employés (financées par les syndicats).

Comment évaluons-nous ces nouveaux développements et comment nous y préparons-nous ? Ce n'est peut être qu'une vue d'esprit de ma part, mais cela est préoccupant. Je crois que les employés et les citoyens actionnaires de cette société d'État devraient être renseignés et orientés là-dessus.

Merci de m'avoir lue. Sylvie Fortier »

Par la suite, au mois de novembre 2003, le journal Le 2000 produisait un article sur le sujet et Sylvie nous a envoyé un autre commentaire :

« Au responsable de l'information - Le 2000

J'ai apprécié votre prise de position concernant l'impartition de HQ et l'offre de la firme Accenture dans le contexte de la « réingénierie » de l'État.

J'ai été moi-même préoccupée de cette question et vous ai envoyé une communication le 28 octobre 2003 à cet effet. Je suis heureuse de voir que la position de mon syndicat est claire sur cette question,

contrairement à la réponse que j'ai obtenue de mon chef de site (Chef de site Recouvrement - Richelieu) qui dit que Hydro n'a pas l'intention de faire d'impartition selon les gens de communication.

Il est clair que notre lutte doit se joindre à celle des travailleurs et travailleuses du Québec, et des citoyens et citoyennes « qui n'ont pas voté pour cela » et aux groupes populaires et associations. Maintenant que la loi est passée sous le bâillon, il est de plus en plus clair que seule la résistance d'un mur pourra faire reculer ce gouvernement.

J'espère que ce dossier sera suivi de près et que vous publierez toute l'information et tous les débats nécessaires et que vous ferez appel à nous pour de futures actions.

Bien à vous et syndicalement.

Sylvie Fortier, Recouvrement - Site Richelieu, Valleyfield »

GRANDE VENTE DE PROVINCE

TOUS NOS SERVICES SONT LIQUIDÉS
Cause de la vente : réingénierie

Nous laissons aller nos acquis pour une somme fiscale dérisoire...
Bienvenue aux riches investisseurs de partout !

Tout est en bon état
mais nous vendons quand même !

Contactez Jean Charest
Téléphone : (418) 643-5321
Télécopieur : (418) 643-3924

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique FTQ

Le monde du travail

Le syndicalisme à l'européenne

Sous l'égide de la CES, Confédération européenne des syndicats, le Forum syndical s'est tenu à l'hôtel de ville de Paris les 11 et 12 novembre avec la participation des grandes centrales françaises.

Voici quelques commentaires ou réflexions de ce Forum :

Il y a nécessité de construire une mondialisation à visage humain de garantir et d'élargir les droits des travailleurs dans le cadre de l'élargissement de l'Europe. La plate-forme syndicale doit être solide pour résister aux attaques contre les services publics et lutter contre ceux qui disent que le dialogue social est démodé et que les entreprises privées font mieux que les services publics.

Les droits sociaux n'occupent qu'une faible place dans la future Europe à vingt-cinq (Union européenne).

Il faut aussi mobiliser les travailleurs face aux délocalisations, en exemple, des entreprises de textile se sont tout d'abord délocalisées en République tchèque, Pologne et Hongrie, puis ont démenagé en Roumanie et Bulgarie avant de partir pour la Georgie et l'Ukraine.

De plus, dans certains pays candidats de l'Union européenne, les employeurs refusent de s'organiser pour ne pas avoir à négocier avec les syndicats, souvent en difficultés financières d'ailleurs.

Source : CCAS Infos, no 241/91, décembre 2003

Une Europe moteur du droit à l'énergie

Organisé par l'association Droit à l'énergie SOS Futur, un débat contradictoire a rassemblé des intervenants d'horizons très divers sur le thème de la construction européenne et du droit à l'énergie.

L'absence d'énergie est un facteur de pauvreté, comme celle d'eau potable, d'un système de santé de base, de médicaments... a rappelé le secrétaire général de Droit à l'énergie SOS Futur. Il faut que l'énergie devienne un droit relevant du patrimoine hu-

Fier et fort !

C'était le thème du Congrès du 40^e anniversaire du SCFP. Nous vous présentons quelques capsules de ce congrès.

3! Judy Darcy quitte la présidence après avoir dirigé le syndicat pendant 12 ans. Pour Judy le militantisme et la résistance ont porté fruit et elle a incité les congressistes à poursuivre la lutte contre la privatisation et à protéger les services publics.

3! Paul Moist est élu président du SCFP National. Leader syndical très en vue au Manitoba, il a remporté de nombreuses victoires.

3! Claude Généreux, réélu pour un deuxième mandat au poste de secrétaire-trésorier. À en juger par la longue ovation que les congressistes lui ont réservée, il était évident que Claude était le premier choix de tous. Il a promis de gérer efficacement l'argent si durement gagné par les membres et d'instaurer des changements qui profiteront aux membres.

3! L'un des objectifs prioritaires des deux prochaines années ; la consolidation de notre pouvoir de négociation. Notre force de négociation est le fondement même de notre travail syndical.

3! Un sondage national auprès des membres afin de déterminer les objectifs et priorités de négociation à l'échelle du syndicat.

3! Le contrôle des régimes de retraite, une priorité de négociation.

3! Le mot « privatisation » a engagé les membres à s'y opposer avec toute la force du plus grand syndicat au Canada.

3! Nous devons mettre au point de nouvelles stratégies de négociation et de syndicalisation pour faire avancer le dossier des garderies.

3! Après avoir consacré 34 millions aux indemnités de grève en deux ans, le prélèvement de solidarité du SCFP restera en vigueur pour deux autres années.

3! Les femmes et l'égalité : Les obstacles à franchir sont encore nombreux.

3! L'égalité, l'essence même du SCFP. Les outils jadis utilisés pour équilibrer l'écart entre riches et pauvres, comme l'équité salariale et les lois du travail, sont en train de disparaître.

3! Les membres ne sont pas là pour « engraisser » les entreprises...

3! Causer la mort ou des blessures au travail est un crime.

3! Pour les jeunes du SCFP, l'avenir, c'est maintenant !

Source : S'Organiser, vol 7, no 2, janvier 2004



main des biens publics mondiaux. Les peuples, les travailleurs commencent à prendre en compte la dimension éthique de l'énergie, telle qu'elle est évoquée par l'Unesco.

Les principales problématiques, la dépendance à des fournitures extérieures, les conséquences désastreuses sur l'environnement, le protocole de Kyoto qui n'est pas respecté, les réseaux vétustes, les privatisations, les tarifs. Le cruel processus de privatisation, avec des capitaux américains, espagnols et... français a laissé des marques profondes.

12 millions de Brésiliens sont sans électricité présentement.

Les problèmes qui se posent aujourd'hui quant à la fourniture d'électricité sont similaires à ceux d'il y a cent ans, avec un nouveau territoire : l'Europe.

« Dans ce continent, où l'on compte 55 millions d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté, il va falloir construire plus de centrales que tout ce qui a été bâti jusqu'ici ! » indique Denis Cohen de la CGT.

Source : CCAS Infos, no 241/91, décembre 2003